

# RESUME REVENDICATIONS 2012

<b>Agences</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Prime d'accueil de 150€ bruts mensuels</li><li>- Statut « Cadre » pour tous les Responsables d'Agence niveau 1</li><li>- 4,5 jours de congés payés décomptés au lieu de 5 pour les agences travaillant 4,5 jours par semaine sur une base hebdomadaire de 35 heures</li></ul>
<b>PGS</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Prime de technicité de 150 € bruts mensuels</li><li>- Prime téléphonique de 180 € bruts mensuels</li><li>-</li></ul>
<b>USP</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Réajustement du salaire de base pour les CMP n'ayant pas bénéficié de l'intégration de la prime téléphonique à l'instar de ceux ayant eu une mutation fonctionnelle depuis l'accueil téléphonique</li><li>- Création d'une prime téléphonique de 180 € bruts mensuels</li><li>- Reclassification de la fonction en classe 6 compte tenu du degré de responsabilité qui incombe aux CMP</li><li>- Une prime mensuelle de 75€ bruts mensuels liée aux formations que les CMP sont susceptibles de faire</li></ul>
<b>MATMUT SANTE – MATMUT VIE – MSB – UGP ET UGS</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- une prime d'accueil téléphonique d'un montant de 180 € / mois bruts</li></ul>
<b>Chèques déjeuners</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Augmentation de 2,50 € du forfait du chèque déjeuner le portant ainsi à 10,50 €</li></ul>
<b>Calendrier 2012</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- 4 jours de congés exceptionnels sans condition de présence compte tenu des 4 jours fériés tombant un week end cette année</li><li>- Les ponts des 1<sup>er</sup> et 8 mai, de Noël et du Jour de l'An</li><li>- 2 jours supplémentaires pour les agences travaillant du lundi après midi au vendredi soir pour combler les lundis fériés</li></ul>

<p><b>Chronotique</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Suppression de la franchise de 15 minutes pour les récupérations liées à la sujétion</li> <li>- Création d'horaires mobiles sans restriction sur les PGS</li> </ul>
<p><b>MUTUELLE D'ENTREPRISE</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nous vous demandons de faire un appel d'offres auprès de la Mutualité Française et d'ouvrir de véritables négociations</li> </ul>
<p><b>GENERAL (tous les sites)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmentation générale de 5% minimum avec un minimum de 100 € pour les petits salaires</li> <li>- Intégration de la prime 13<sup>ème</sup> mois et de la prime de vacances au salaire de base</li> <li>- Création d'un véritable 13<sup>ème</sup> mois qui serait versé vers la mi-décembre de chaque année</li> <li>- Création d'une véritable prime de vacances qui serait versée pour moitié en mars et pour moitié en juin</li> <li>- Revalorisation de la prime de transport que vous n'avez jamais revue à la hausse</li> <li>- Suppression de la prime d'assiduité et intégration de la dite prime au salaire de base.</li> <li>- En 1962, l'arrêté d'agrément autorisant la Matmut à réaliser des opérations d'assurance est signé par le Ministre des Finances. La Mutuelle fait ses premiers pas en proposant une assurance automobile aux meilleures conditions. Pour fêter dignement les 50 ans du 1<sup>er</sup> contrat Matmut, nous demandons une prime de 1000€ par salarié.</li> <li>- Un nouvel accord sur la participation et l'intéressement</li> </ul>
<p><b>DEPLACEMENTS</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Par ailleurs, le prix du carburant ne cessant d'augmenter pour atteindre un prix moyen de 1.36€/L pour le gasoil et de 1,48€/L pour le SP 95, le barème des impôts pour les frais réels étant plus important, nous sollicitons la révision du barème kilométrique le plus rapidement possible sur les bases suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour les voitures : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 5 cv et moins → 0.58 €</li> <li>• 6 à 7 cv → 0.63 €</li> <li>• 8 cv et plus → 0.68 €</li> </ul> </li> <li>• Pour les motos : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 5 cv et moins → 0.48€</li> <li>• 6 cv et plus → 0.60 €</li> </ul> </li> </ul> </li> <li>- L'augmentation de la prime de sujétion</li> <li>- L'augmentation de la prime repas</li> </ul>

<b>AVANTAGES TARIFAIRES</b>	<p>FO-Matmut demande la création d'un portefeuille à part pour tous les collaborateurs Matmut leur permettant ainsi de bénéficier au minimum des avantages tarifaires suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• - 30% sur l'ensemble des contrats IARD du salarié, du conjoint et des enfants</li><li>• Gratuité des frais sur versement des contrat Vie du salarié, du conjoint et des enfants</li><li>• Exonération de la cotisation SMAC pour le salarié, le conjoint et les enfants</li><li>• Absence de MCN et de Pondération de franchise pour les enfants de salariés</li><li>• Octroi de 50% de bonus pour les enfants de salariés si les conditions de la P05/05 et de la P12/07 sont applicables</li></ul>
---------------------------------	---